



Salaires ouvriers à partir du 1^{er} octobre 2024

FGTB

Bois et ameublement
Ensemble, on est plus forts

Adaptation à l'indice : les salaires sont augmentés de 0,7 %

v

SALAIRES DE BASE à partir du 01/10/2024

	37.20'	38	39	40
cat. I	18,5400	18,2150	17,7480	17,3040
cat. II	18,0460	17,7300	17,2750	16,8430
cat. III	17,5740	17,2660	16,8230	16,4030
cat. IV	17,0480	16,7480	16,3190	15,9110
Cat. V	16,5090	16,2190	15,8030	15,4080

N'oubliez pas de consulter régulièrement notre site web, outre l'actualité syndicale, il vous fournira aussi les informations les plus récentes concernant le secteur et des liens intéressants. www.fgtbboisetameublement.be.

Des questions?

Contactez votre délégué ou votre section régionale CG.

Restez informé

Scannez le code QR et inscrivez-vous à notre newsletter.

